

PS



Le Gouvernement trahit ses engagements écologiques, le Parti socialiste propose

« **L'environnement, ça commence à bien faire.** »

Nicolas Sarkozy, le 6 mars 2010, au salon de l'agriculture.

Le Grenelle de l'environnement a soulevé de véritables espoirs. Le Parti socialiste a fait le choix de la responsabilité et a voté le texte « Grenelle I ». Pourtant, dès le lendemain, la douche froide a commencé. Les engagements n'ont pas été tenus, les ONG ont quitté les négociations, écœurées.

Le texte « Grenelle II » illustre la trahison des promesses gouvernementales.

- ▶ Les reculs sont innombrables : rien pour limiter le transport routier, rien pour favoriser l'étiquetage environnemental, rien pour préserver la biodiversité...
- ▶ Les énergies alternatives au nucléaire et au pétrole sont remises au placard
- ▶ La responsabilité des entreprises face aux enjeux environnementaux n'est toujours pas engagée

Pourtant, le dérèglement climatique, l'augmentation des factures d'énergie ou les risques alimentaires sont des périls bien réels. Ils touchent tout le monde, à commencer par les plus modestes.

Face aux reculs du Gouvernement, le Parti socialiste s'engage pour une social-écologie, c'est-à-dire une écologie positive, qui représente un progrès social pour tous, et non une écologie punitive.

Le PS propose 3 mesures immédiates pour que l'écologie devienne une réalité :

- ▶ Une baisse de la TVA modulée en fonction de l'impact environnemental des produits
- ▶ Une contribution climat-énergie efficace englobant l'électricité et compensée par une « prime pour l'environnement » réservée aux ménages modestes et aux revenus moyens dont le budget est plus dépendant du prix de l'énergie
- ▶ Une généralisation du principe de l'éco-conditionnalité pour les financements ou les soutiens publics aux entreprises



Pour proposer, débattre et agir, rejoignez le Parti socialiste

Je souhaite prendre contact avec les socialistes

Je désire adhérer au Parti socialiste

Je verse.....euros pour soutenir

l'action du PS (chèque à l'ordre de AFPS)

Selon les dispositions de la loi du 9 janvier 1995, ces sommes seront soumises à réduction d'impôt.

À renvoyer au Parti socialiste,
10 rue de Solferino 75333 Paris Cedex 07
contact@parti-socialiste.fr - parti-socialiste.fr

Nom

Prénom

email

Tél

Adresse

code postal

Ville